

Barème Honoraires

Barème au 2 mai 2023 (TVA au taux en vigueur 20%)

TRANSACTION

Honoraires de vente habitation à la charge de l'acquéreur

Vente Immeubles bâtis et non bâtis Mandat simple :

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains : 3,8 % TTC sur le montant du prix Net Vendeur + 2800 € TTC.

Ventes Immeubles bâtis et non bâtis Mandat exclusif :

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains 3 % TTC sur le montant du prix net Vendeur + 2600 € TTC .

Ventes garages et parkings :

Forfait: 2400€ TTC

Vente de Fonds de commerces et Murs : Honoraires à la charge du cessionnaire.

Mandat simple et succès : 4,5% TTC sur le montant du prix Net Vendeur + 4000 € TTC.

Mandat exclusif : 4 % TTC sur le montant du prix Net vendeur + 3000 € TTC.

LOCATION IMMOBILIERE A USAGE D'HABITATION

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

A charge bailleur : 8€TTC du m2 de la surface habitable

A charge locataire : 8€TTC du m2 de la surface habitable

État des lieux :

A charge bailleur : 3€TTC du m2 de la surface habitable

A charge locataire : 3€TTC du m2 de la surface habitable

LOCATION IMMOBILIERE GARAGE / PARKING :

Rédaction de bail, État des lieux :

A charge bailleur: 97 € TTC

A charge locataire: 97 € TTC

ESTIMATIONS

Gratuites dans le cadre de la loi ALUR (projet de mise en vente, mise en location)

Hors de ce cadre 120€TTC

Par dérogation et convention expresse avec le mandant, des honoraires forfaitaires peuvent être appliqués dans certains dossiers.